

Mercredi, 4 juillet 2001

Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la mise en œuvre du domaine Internet de premier niveau «EU» (COM(2000) 827 – C5-0715/2000 – 2000/0328(COD))

(Procédure de codécision: première lecture)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2000) 827) ⁽¹⁾,
- vu l'article 251, paragraphe 2, et l'article 156 du traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C5-0715/2000),
- vu l'article 67 de son règlement,
- vu le rapport de la commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie et l'avis de la commission juridique et du marché intérieur (A5-0226/2001);

1. approuve la proposition de la Commission ainsi amendée;
2. demande à être à nouveau saisi au cas où la Commission entendrait modifier de manière substantielle cette proposition ou la remplacer par un autre texte;
3. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

⁽¹⁾ JO C 96 E du 27.3.2001, p. 333.

12. Réunion du Conseil européen des 15 et 16 juin 2001 à Göteborg

B5-0474, 0475, 0476 et 0477/2001

Résolution du Parlement européen sur le Conseil européen des 15 et 16 juin 2001 à Göteborg

Le Parlement européen,

- vu le rapport du Conseil européen et la déclaration de la Commission sur les résultats de la réunion du Conseil européen des 15 et 16 juin 2001 à Göteborg,
- vu sa résolution du 13 juin 2001 sur la préparation du Conseil européen des 15 et 16 juin 2001 à Göteborg ⁽¹⁾,
- vu les conclusions des réunions du Conseil européen tenues à Cardiff (juin 1998), à Helsinki (décembre 1999), à Lisbonne (mars 2000) et à Stockholm (mars 2001),
- vu sa résolution du 31 mai 2001 sur le traité de Nice et l'avenir de l'Union européenne ⁽²⁾,
- vu sa résolution du 17 mai 2001 sur la situation au Moyen-Orient ⁽³⁾,
- vu sa résolution du 15 mars 2001 sur le renforcement des capacités de l'Union dans la prévention des conflits et la gestion civile des crises ⁽⁴⁾,
- vu sa résolution du 17 mai 2001 sur l'état du dialogue transatlantique ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ «Textes adoptés», point 4.

⁽²⁾ «Textes adoptés», point 4.

⁽³⁾ «Textes adoptés», point 6.

⁽⁴⁾ «Textes adoptés», point 4.

⁽⁵⁾ «Textes adoptés», point 7.